



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 DECEMBRE 2022 à 18 H

| Nombre de membres | | |
|--------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Ayant pris part à la délibération |
| 27 | 29 | 19 |

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, David MANDINE, Sylvestre PIGNOLY, Aix DIOP, Marc GOFFIN, Paul GAILLARD

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Emilie LAFONT, Astrid ROBERT, Patrick URAS, Michèle BOURGUE, Lydie MILAD, Bruno SBLANDANO, Amor BOUKHECHAM, Audrey SERAFINI

Conseillers Municipaux absents : Philippe VANHALST, Régis POSTIAUX

Délibération N° 130/22 –

OBJET : Acceptation d'une recette exceptionnelle – budget annexe de l'Abbaye de Silvacane

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

L'adjointe en charge des finances expose qu'à l'occasion de la mise à jour de la régie de l'Abbaye de Silvacane, il est apparu un montant total de recettes non justifiées de 17 118.38 €. Aux fins de procéder au recouvrement de cette recette sur l'exercice 2022, il convient que le Conseil Municipal l'accepte.

Une fois la délibération exécutoire, la Commune procédera à l'émission d'un titre de recettes.

Vu l'avis du Conseil d'exploitation du 12 Décembre 2022,
Vu la Commission des Finances du 12 décembre 2022,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'accepter une recette exceptionnelle de 17 118.38 €, provenant de la régie de l'Abbaye de Silvacane.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Annexe de l'Abbaye de Silvacane, Chapitre 75 – Compte 7588.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022 1

Application agréée E-legalite.com